## Le bien de nous-tous





ue nous faut-il pour vivre bien? Cette question résume beaucoup de débats sur le bien commun, ce principe qui joue **un rôle central et unificateur** dans l'éthique sociale, selon les mots du pape François dans *Laudato si'* (n° 156). Mais peut-on être plus précis sur ce bien commun?

## Personnes et communauté

Vatican II définit le bien commun comme l'ensemble des conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres, d'atteindre leur perfection d'une façon plus totale et plus aisée (constitution pastorale Gaudium et spes, n° 26). Le bien commun concerne donc les groupes qui composent la société et chacun de leurs membres. En affirmant cela, le Concile s'oppose aussi bien à la compréhension de la vie sociale de l'individualisme libéral (la société n'existe que pour permettre à chacun de poursuivre ses intérêts personnels) qu'à celle du socialisme collectiviste (les individualités sont absorbées par le projet collectif qu'elles doivent servir). Pour le magistère catholique, les personnes font toujours partie d'une communauté qui les sert et qu'elles servent dans un même mouvement. Elles sont les destinataires des biens que cette communauté produit ou protège, et elles y apportent leur contribution en fonction de leurs capacités propres. C'est pourquoi le bien commun, ainsi que l'explique le pape Benoît XVI n'est pas un bien recherché pour lui-même, mais pour les personnes qui font partie de la communauté sociale et qui, en elles seules, peuvent arriver réellement et plus efficacement à leur bien (Caritas in veritate, n°7).

## Les droits fondamentaux de tous

Le bien commun est le bien de nous-tous, résume joliment le pape Benoît XVI dans cette même encyclique. Un nous-tous qui recouvre les personnes, les familles, tous les collectifs (associations, entreprises, syndicats, communautés, réseaux...) sans lesquels il n'y a pas de vie sociale possible. Un nous-tous inclusif qui refuse

que certains soient sacrifiés au profit du plus grand nombre. Un nous-tous qui ne s'arrête pas aux frontières d'une communauté particulière, ni même aux générations présentes : le bien commun est celui de l'humanité, présente et à venir. Le bien commun présuppose le respect de la personne humaine comme telle, avec des droits fondamentaux et inaliénables ordonnés à son développement intégral, écrit le pape François (Laudato si', n° 157). Parmi ces droits fondamentaux et inaliénables, il y a l'eau, l'alimentation, le logement, la santé, le travail, la sécurité... Autant de biens nécessaires à la survie, mais insuffisants pour permettre le développement intégral de la personne, son progrès moral et son épanouissement spirituel (cf. Paul VI, Populorum progressio, n°34). Pour s'épanouir, chacun a aussi besoin d'éducation, de culture, de paix sociale, de liberté religieuse... C'est précisément la réunion de ces conditions que désigne le bien commun. Un bien qui permet aux personnes d'atteindre d'une façon plus totale et plus aisée leur perfection, par la recherche du vrai, du beau et du bon, ainsi que la communion avec les autres hommes pour une croissance commune, pour reprendre les mots de Jean-Paul II dans Centesimus annus (n° 36).

## Communauté politique et société civile

Mais les personnes à elles seules ne parviendront jamais à réunir les conditions nécessaires à la réalisation du bien commun. Pour cela, elles ont besoin de la communauté politique. Celle-ci trouve d'ailleurs sa justification dans le service du bien commun et donc des personnes qui forment la société. La communauté politique existe pour le bien commun : elle trouve en lui sa pleine justification et c'est de lui qu'elle tire l'origine de son droit propre, affirme le Concile dans

Gaudium et spes (n°74, 1). C'est aussi pourquoi les citoyens ont un rôle essentiel à v jouer. Sans la participation de tous, la communauté politique risque de se couper de la vie réelle, de s'ériger en absolu, de tomber sous la coupe de l'économie ou des technocrates... La recherche du bien commun va de pair avec une société civile forte, où les corps intermédiaires (groupes, partis, syndicats, associations, familles, collectivités, Eglises...) alimentent le débat sur les choix sociaux en veillant notamment au respect des droits des plus défavorisés. Ainsi que l'écrit le pape François: Dans les conditions actuelles de la société mondiale où il y a tant d'inégalités et où sont toujours plus nombreuses les personnes marginalisées privées des droits humains fondamentaux, le principe du bien commun devient immédiatement, comme conséauence loaique et inéluctable. un appel à la solidarité et à une option préférentielle pour les plus pauvres (Laudato si', n°158).

**Père Dominique GREINER**Montrouge (Hauts-de-Seine)



Dominique Greiner est assomptionniste, rédacteur en chef à La Croix, auteur du blog La doctrine sociale sur le fil :

http://doctrine-sociale.blogs.la-croix.com